

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 20 mars 2025  
16 h**

---

**Séance tenue le jeudi 20 mars 2025 – 16 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

*(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)*

Mme Valérie Plante (**par téléconférence**), M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, Mme Michelle Jackson Trepanier, représentante du Village de Senneville, en remplacement de Mme Julie Brisebois, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. François Limoges, M. Peter Malouf, M. Denis Marcil, représentant de la Ville de Montréal-Est, en remplacement de Mme Anne St-Laurent, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, M. Jocelyn Pauté, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Martin St-Jean, représentant de la Ville de Beaconsfield, en remplacement de M. Georges Bourelle, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Ryan Brownstein, Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Alain Vaillancourt

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

---

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

À 16 h 02, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite la personne du public présente à poser ses questions.

1	Est-ce que la Ville de Montréal à l'intention d'augmenter le nombre de polluants mesurés par la station de mesure de la qualité de l'air n° 50 ?
<u>Question de :</u> Bruce Walker	/ Est-ce que la Ville de Montréal a l'intention d'organiser une rencontre entre le Service de l'environnement et les signataires de la lettre transmise à ce même service en date du 14 janvier 2025 ?
<u>Réponse de :</u> Émilie Thuillier	<b>Dépôt de document</b>

---

À 16 h 06, la présidente d'assemblée fait la lecture de 12 questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<p>1</p> <p><u>Question de :</u> Clarisse Bernard</p> <p><u>Réponse de :</u> Sophie Mauzerolle</p>	<p>Présentement la STM opère la 747 exclusivement du centre-ville de Montréal vers l'aéroport, pourquoi celle-ci? Donc refuse d'y insérer un arrêt au terminus Dorval permettant ainsi à tous ceux du Sud-Ouest et de l'ouest de l'île un accès direct à l'aéroport? Voire même avoir une ligne 747-3 au pire des cas. C'est assez insultant de nous faire dire que nous devons marcher au-dessus d'un kilomètre ou d'attendre l'autobus qui passe au demi-heure voir 45 minutes pour se rendre à l'aéroport. Quand le monde du centre-ville ont un autobus direct qui passe au 10 minutes?</p> <p>Pouvez-vous donc garantir qu'un arrêt sera rajouté au terminus de Dorval ou voir le système retiré du centre-ville vu que il y a présentement des autobus qui passe au demi-heure de Lionel Groulx vers le terminus dorval pour permettre une équité de perte de temps avec tout les payeur de taxes.</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u> Élisabeth Greene</p> <p><u>Réponse de :</u> Pierre Lessard-Blais</p>	<p>L'autoroute 25 est la seule voie rapide de l'Île de Montréal à ne pas être équipée d'une station de mesure de la qualité de l'air. Un corridor de 500 m longeant l'A25 comprend 10 écoles, 4 CPE, 3 CHSLD et 8000 résidents. L'A25 est le lieu de congestion quotidienne occupé par l'omniprésence du camionnage associé au port de Montréal et aux industries de Montréal-Est. Des stations de mesure des particules ultrafines (PUF) ont été mises en place dans le quartier Rivière-des-Prairies et en bordure de l'autoroute 13.</p> <p>Pour une question de santé publique, le contexte de l'A25 ne justifie-t-il pas la mise en place d'une station de mesure complète de la qualité de l'air incluant un équipement de mesure des particules ultrafines (PUF) ?</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Jean-Christien Charet</p> <p><u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis</p>	<p>Bonjour, Présentement si une VILLE du West Island souhaite obtenir l'autorisation d'accéder aux réseaux de bixi cette ville est sous l'obligation d'attendre que sa ville voisine ou que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro rejoint le réseau bixi. Il est donc de compétences d'agglomération que la question suivante est posée, c'est quand que vous allez procéder à l'installation du système bixi dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour permettre aux villes voisines a votre arrondissement de rejoindre bixi?</p> <p>Merci.</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Philippe Paré</p> <p><u>Réponse de :</u> Sophie Mauzerolle</p>	<p>The current administration of the city of Montreal has promised to us that a bridge at the Kirkland REM station connecting the city of Beaconsfield with the city of Kirkland and by proxy the city of Montreal using Pierrefonds Roxboro as the scape goat. This project has been left rot while the REM opens this october. As far as I'm aware, a bridge cannot be built in 7 months.</p> <p>The city of Point Clare at the same time is planning to build a bridge at the Fairview Pointe-Clare station.</p> <p>The building that this is being read in has been funded in part by the members of the asm and they do not benefit from this building at all so when I ask if the current administration of the city of Montreal will promise that we're actually getting our bridge in Kirkland/Beaconsfield and will the current administration actually fund the bridge in Pointe-Claire?</p> <p>Thanks.</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Jean-François Savant-Gaston</p> <p><u>Réponse de :</u> Robert Beaudry</p>	<p>Depuis que la STM a mis en place leur loi autorisant l'expulsion des sans-abri du métro, nous avons finalement récupéré un sens de sécurité dans le métro de Montréal. Or, ils ont l'intention de supprimer cette loi à la fin d'avril. J'aimerais que les responsables de la Ville de Montréal se rendent compte que c'est sans abri dans le métro nuise à tout le monde et oblige la STM as metre cette lois en permanence. Sinon ce serait similaire à autoriser les sans-abris à vivre, se droguer, déféquer et vandaliser dans la mairie de Montréal où vous vous situez présentement. Pourquoi dans ce cas-là? Donc les sans-abris n'ont pas l'autorisation de vivre dans et de détruire la mairie de Montréal, mais vous obliger à tout le monde de souffrir dans le métro de Montréal avec ces sans abris VIOLENT.</p>

<p>6</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Caroline Malcolm</p> <p><i>Non-répondue</i></p>	<p>We are now in an economic war with the US. Economists are forecasting a recession in 2025. There are recent job losses with Amazon leaving QC and with the Bay now in bankruptcy protection. Consumer confidence is not great.</p> <p>What austerity measures is the City of Montreal planning today and how is it being rigorously monitored?</p> <p>I would strongly suggest that we are in a financial crisis mode.</p> <p>You need to be proactive now and review all the planned spending to see what can be delayed! Hiring freezes ? Layoffs? Pay cuts? No bonuses! Reduced services? It's not time to be wasting tax payer money on vanity projects geared to the elite cyclists.</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Jessica Jessica</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Sophie Mauzerolle</p>	<p>Bonjour, Il a été récemment annoncé que via rail as l'intention d'une reconstruction complète de la gare intermodale de Dorval pour y intégrer son service directement en plus de rénover la gare de train et de rénové le terminus d'autobus.</p> <p>En même temps, l'administration de la Ville de Montréal à l'intention de dépenser les taxe des villes liée pour construire une station du rem et d'y donner le nom de bridge Bonaventure.</p> <p>Ne serait-ce pas ridicule de construire une toute nouvelle gare intermodale dans la cité de Dorval et de ne pas y inclure une station du REM vu le fait que l'aéroport est juste à côté et de construire une nouvelle station du rem ferait fort bien plus de sens à Dorval qu'à bridge Bonaventure.</p> <p>On fait donc la demande à l'administration de la Ville de Montréal qui malheureusement contrôle plus que 80 % du vote de construire la station du rem de Dorval et d'une promesse que cela sera actuellement effectué. Merci</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Benoît Gascogne</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Sophie Mauzerolle</p>	<p>The 26 of February 2020,</p> <p>The current administration of the city of Montreal has deposited a document entitled: "PROLONGEMENT DE LA BRANCHE OUEST DE LA LIGNE ORANGE DU MÉTRO" This being considered a critical link to be completed before the opening of the REM. We are now in 2025 and the REM is opening in October. It is quite obvious we are not getting line 2 to be extended West and even into Laval. How can the current administration of the city of Montreal who also controls the treasury of the agglomeration be considered able to control 80% of the vote when they clearly can't even fulfill their own promises to the agglomeration. Since 2017 there has been quite literally nothing done to the agglomeration of any meaningful value except enriching the city of Montreal's pockets.</p> <p>And are we ever ever getting our line 2 extension promised by the current administration of the city of Montreal as a critical link to the entirety of the agglomeration before the heat death of the universe?</p>
<p><i>La question 9 n'a pas été lue.</i></p>	
<p>10</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Maxime Blanchard</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>François Limoges</p>	<p>Le bruit des installations sportives situées près de zones résidentielles riveraines a été jugé très néfaste par plusieurs études récentes, celle de l'Institut national de santé publique (INSPQ), celle de l'École de technologie supérieure (ÉTS), celle de Carrefour Vivre en ville, celle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), etc. Pourquoi la ville de Montréal n'applique-t-elle pas les solutions concrètes contre le bruit proposées par ces études, ce afin de permettre une meilleure cohabitation des sportifs et des riverains ?</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Marc Antoine Charet</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Marc Doret</p>	<p>Bonjour, en 2020 il a été voté à l'unanimité que la cité de Dorval procéderait avec l'obtention d'un réseau de bixi. Présentement si une VILLE du West Island souhaite obtenir l'autorisation d'accéder aux réseaux de bixi cette ville est sous l'obligation d'attendre que sa ville voisine ou que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro rejoint le réseau bixi. Il est donc de compétences d'agglomération que la question suivante est posée, c'est quand que vous allez procéder à l'installation du système bixi dans la cité de Dorval?</p> <p>Merci.</p>

12

Question de :  
Jacques Laurin

Réponse de :  
François Limoges

Pour l'arsenic, le Règlement de la CMM définit une valeur moyenne à respecter de 50 ng / m<sup>3</sup>/ 8h et celui de Québec une valeur limite de 3 ng / m<sup>3</sup> / an. Pour une industrie de Montréal, l'arsenic est mesuré à l'effluent à 25 ng / m<sup>3</sup> / 8h. La concentration en arsenic à la station de contrôle située à une distance de 550 m est de 3 ng / m<sup>3</sup> / an. Comment faire l'interprétation de ces deux résultats et est-ce que le règlement de la CMM et celui du Québec ne devraient pas être mieux arrimés ?

Est-il possible que des concentrations supérieures à 3 ng / m<sup>3</sup> / an puissent être mesurées dans les zones résidentielles entre l'entreprise et la station de contrôle ?

Concernant l'arsenic à l'atmosphère, est-ce que le règlement de la CMM n'est pas plus permissif que le RAA de Québec ?

13

Question de :  
Joseph Pugliese

Réponse de :  
Benoit Dorais

This intervention is published without prejudice or accusations of wrongdoing.

Thank you for considering our intervention. We previously requested your response during the March 17-18 Montréal City Council meeting but did not receive it. May we kindly request your personal reply today on the following:

It appears Projet MTL, including yourself, supports over \$20M in taxpayer dollars to acquire, decontaminate, and rehabilitate the lot at 6800 St. Patrick St. However, taxpayers we spoke with do not share this enthusiasm. The lot has been listed in the Répertoire des Terrains Contaminés du Québec as heavily contaminated for years.

In the interest of transparency and our ongoing journalistic investigation at DÉMOCRATIQUE.CA INC., we ask:

Since Ville de MTL became the PROUD owner, are you aware of reports or concerns regarding POTENTIAL foreign interference, fraud, collusion, or irregularities in the acquisition, decontamination, or rehabilitation of 6800 St. Patrick, LaSalle? Merci.

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la Période de questions du public close à 16 h 27. Elle remercie la personne présente et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 27, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de :  
Alex Bottausci

Réponse de :  
Sophie Mauzerolle

Est-ce que la Ville de Montréal serait prête à entamer des discussions concernant le projet du corridor Jacques-Bizard plus rapidement que l'année 2026?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la Période de questions des membres du conseil close à 16 h 29 et remercie la personne élue pour sa question.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

## 3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 29, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

---

**CG25 0090**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 mars 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en y ajoutant le point 7.04 et en y retirant le point 20.12.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG25 0091**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 février 2025, à 16 h**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 février 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 6 mars 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

À 16 h 30, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025.
-

## 5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 30, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée

---

## 6 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 16 h 30, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

### CG25 0092

#### **Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Bilan 2024 des activités des commissions permanentes »**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Bilan 2024 des activités des commissions permanentes », et le conseil en prend acte.

06.01

---

## 7 – Dépôt

À 16 h 31, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt de la résolution CM25 0196 réitérant la nécessité de construire un mode de transport structurant dans le Grand Sud-Ouest reliant le centre-ville de Montréal aux arrondissements de LaSalle, Lachine et à la Ville de Dorval
- 

### CG25 0093

#### **Dépôt du bilan annuel 2024 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2024 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.02 1257100001

---

### CG25 0094

#### **Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, et le conseil en prend acte.

07.03 1257665001

---

**CG25 0095**

**AJOUT - Dépôt du rapport annuel 2024 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2024 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.04

---

**11 - Dépôt de pétitions**

À 16 h 31, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

**20 – Affaires contractuelles**

À 16 h 32, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

---

À 16 h 32,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG25 0096**

**Accorder un contrat à GUARD-X inc. pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie des bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de neuf mois à compter du 21 mars 2025 - Dépense totale de 128 213,80 \$, taxes incluses (contrat : 119 533,18 \$ + contingences : 8 680,62 \$) - Appel d'offres sur invitation 24-20768 (3 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0232;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Guard-X inc. le contrat pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie des bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 119 533,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20768;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 680,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1255786001

---

**CG25 0097**

**Conclure trois ententes-cadres avec Selto Distribution inc., Major & Major Incorporé et Meunerie R.C. inc. pour la fourniture de palettes de sacs de sable en situation de mesures d'urgence, pour une durée de 16 mois, pour un montant maximal de 1 166 257,54 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 1 014 136,99 \$ + variation des quantités : 152 120,55 \$) - Appel d'offres public 24-20726 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0234;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure trois ententes-cadres d'une durée de 16 mois, par lesquelles Selto Distribution inc., Major & Major inc. et Meunerie R.C. inc., plus bas soumissionnaires conformes, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des palettes de sacs de sable en situation de mesures d'urgence, pour une somme totale maximale de 1 014 136,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20726 :

<b>Adjudicataires</b>	<b>Rang d'utilisation des ententes-cadres</b>
Selto Distribution inc.	1
Major & Major Incorporé	2
Meunerie R.C. inc.	3

- 2- d'autoriser une dépense de 152 120,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Selto Distribution inc., de Major & Major Incorporé et de Meunerie R.C. inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1259901001

**CG25 0098**

**Accorder trois contrats à Construction Petro Hitech, Division de E.R.C.D. Industries inc. pour un service d'entretien de réservoirs de diesel pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2028, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 840 030,35 \$, taxes incluses (contrats : 700 025,29 \$ + contingences : 140 005,06 \$) - Appel d'offres public 24-20784 (3 soum., 1 conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0235;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Construction Petro Hitech, Division de E.R.C.D. Industries inc., pour une période de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2028, les contrats pour les services d'entretien des réservoirs de diesel pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20784 :

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Construction Petro Hitech, Division de E.R.C.D. Industries inc.	1	253 002,49 \$
Construction Petro Hitech, Division de E.R.C.D. Industries inc.	2	291 346,65 \$
Construction Petro Hitech, Division de E.R.C.D. Industries inc.	3	155 676,15 \$

2- d'autoriser une dépense de 140 005,06 \$, taxes incluses, (lot 1 : 50 600,50 \$ + lot 2 : 58 269,33 \$ + lot 3 : 31 135,23 \$), à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1257157002

### **CG25 0099**

**Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 60 mois, pour une somme maximale de 21 689 793,50 \$, taxes incluses, avec Artelia Canada inc. (FNX-Innov inc.) (contrat 1 : 10 528 490,70 \$ + indexation : 381 320,03 \$) et Shellex Groupe Conseil inc. (contrat 2 : 10 404 950,06 \$ + indexation : 375 032,71 \$) pour la gestion et la surveillance des travaux PCPR, PRCPR et PMIR pour les programmations de 2025 à 2027 - Appel d'offres public 24-20713 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0242;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 60 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la réalisation et la surveillance de différents programmes de réfection de chaussée pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20713 :

<b>Firmes</b>	<b>Sommes maximales taxes incluses</b>	<b>Contrats</b>
Artelia Canada inc. (FNX-Innov inc.)	10 528 490,70 \$	1
Shellex Groupe Conseil inc.	10 404 950,06 \$	2

2- d'autoriser une dépense à titre de budget d'indexation des taux horaires pour chacune des firmes ci-après désignées :

<b>Firmes</b>	<b>Montants (taxes incluses)</b>
Contrat 1: Artelia Canada inc. (FNX-Innov inc.)	381 320,03 \$
Contrat 2: Shellex Groupe Conseil inc.	375 032,71 \$
<b>TOTAL</b>	<b>756 352,74 \$</b>

3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Artelia Canada inc. (FNX-Innov inc.) et Shellex Groupe Conseil inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1247231088

---

#### **CG25 0100**

**Accorder un soutien financier total maximal de 405 000 \$ et un soutien en biens et services estimé à 7 531 359 \$ à Vélo Québec Association pour l'événement Festival Go Vélo Montréal pour les années 2025 à 2027 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0246;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 405 000 \$ et un soutien en biens et services estimé à 7 531 359 \$ à Vélo Québec Association pour l'événement Festival Go Vélo Montréal pour les années 2025 à 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1259622002

---

À 16 h 32,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG25 0101**

**Accorder un soutien financier de 1 065 000 \$ et un soutien en biens et services de 586 343 \$ à l'organisme Conseil du sport de Montréal afin de contribuer au développement du sport de haut niveau, de l'événementiel sportif et du sport régional à Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0248;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 065 000 \$ et un soutien en biens et services de 586 343 \$ à l'organisme Conseil du sport de Montréal afin de contribuer au développement du sport de haut niveau, de l'événementiel sportif et du sport régional à Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1244141003

---

### **CG25 0102**

#### **Résilier la convention de contribution financière conclue avec Diving Plongeon Canada (CG22 0677) pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon prévue en 2025**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0249;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de résilier la convention de contribution financière avec Diving Plongeon Canada (CG22 0677) pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon prévue en 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1258475002

---

### **CG25 0103**

#### **Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de piste cyclable, d'une partie du lot 1 867 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur la rue Beaubien Ouest à l'intersection de la rue Saint-Urbain dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie de 93 mètres carrés**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0334;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition aux fins de piste cyclable, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 1 867 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur la rue Beaubien Ouest à l'angle de la rue Saint-Urbain dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie totale de 93 mètres carrés, le tout tel qu'illustré au plan U-63 Laurier, préparé par Gabriel Cadrin-Tourigny, arpenteur-géomètre, en date du 4 juin 2024;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser un budget de 663 000 \$, non taxable;

- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux, pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1239915002

---

#### **CG25 0104**

**Exercer l'option de la deuxième année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 546 626,08 \$, taxes incluses (contrat : 421 025,04 \$ + contingences : 125 601,04 \$), pour les services d'entretien général des espaces verts et des infrastructures de surface, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (CG21 0180) pour le parc Frédéric-Back (lot 1), majorant ainsi le montant total de ce contrat de 2 112 107,55 \$ à 2 658 733,63 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0287;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième année de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 421 025,04 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien général des espaces verts et des infrastructures de surface, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2026, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc. / Groupe Nicky (CG21 0180) pour le parc Frédéric-Back (lot 1), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 112 107,55 \$ à 2 533 132,59 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 125 601,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingence;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1245978008

---

#### **CG25 0105**

**Accorder un contrat à 9152-2458 Québec inc., pour l'acquisition des nouvelles licences ainsi que du support pour le logiciel d'authentification sécurisée vSEC:CMS du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 22 mars 2025 au 21 mars 2028, pour une somme maximale de 249 244,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20610 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0288;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9152-2458 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition des nouvelles licences ainsi que du support pour le logiciel d'authentification sécurisée vSEC:CMS du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 244,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20610;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1255942001

---

À 16 h 33,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG25 0106**

**Accorder un soutien financier de 68 588,59 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités 2025 de la Patrouille bleue / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0343;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 68 588,59 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2025;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1254329001

---

#### **Point 20.12**

**Accorder un contrat à L.A. Hebert Itée pour les travaux de construction d'une conduite d'eau potable de 900 mm sous l'avenue Donegani, entre les avenues Gateway et de la Baie-de-Valois, incluant une traverse par la méthode sans tranchée, entre l'avenue Lakeside et Donegani - Dépense totale de 20 243 276,34 \$, taxes incluses (contrat : 17 426 695,34 \$ + contingences : 1 894 395,19 \$ + incidences : 922 185,81 \$) - Appel d'offres public DRE-P24019-194301-C (7 soum.)**

Retiré – voir point 3.01

---

**CG25 0107**

**Autoriser le renouvellement de la convention d'exploitation entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Ville de Montréal relativement au financement du déficit d'exploitation des ensemble immobiliers à loyer modique, en application de l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0330;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'autoriser le renouvellement de la convention d'exploitation intervenue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Ville de Montréal relativement au financement du déficit d'exploitation des ensembles immobiliers à loyer modique, en application de l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale et approuver le projet de convention à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1259531001

---

**CG25 0108**

**Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 48 096,34 \$, taxes incluses, pour le support et la maintenance de la solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Axon Public Safety Canada inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 738 488,15 \$ à 786 584,49 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0292;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 48 096,34 \$, taxes incluses, pour le support et maintenance d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Axon Public Safety Canada inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 738 488,15 \$ à 786 584,49 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1252881001

---

**CG25 0109**

**Conclure une entente-cadre avec Confidentiel Déchiquetage de documents inc. pour la fourniture de service de destruction de documents confidentiels pour la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 441 476,83 \$, taxes incluses (entente : 383 892,90 \$ + variation des quantités : 57 583,93 \$) - Appel d'offres public 24-20777 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0293;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Confidentiel Déchiquetage de documents inc. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de destruction de documents confidentiels pour une somme maximale de 383 892,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20777;
- 2- d'autoriser une dépense de 57 583,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1255481001

---

À 16 h 33,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG25 0110**

**Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 488 784,80 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et Artelia Canada inc. (anciennement FNX-Innov inc.) (CG22 0503), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 7 466 354,39 \$ à 9 955 139,19 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0310;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 414 121,26 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et Artelia Canada inc. (anciennement FNX-Innov inc.) (CG22 0503), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 7 466 354,39 \$ à 9 880 475,65 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense 74 663,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1256274001

---

### CG25 0111

**Accorder un contrat à Bell Canada pour la maintenance d'équipements réseautiques Cisco (lots 1 et 2), pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026 - Dépense totale de 298 497,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20786 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0295;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 12 mois, les contrats pour la maintenance d'équipements réseautiques Cisco, pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20786;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Bell Canada	Lot 1 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements et logiciels Cisco du service des Technologies de l'information	259 899,90 \$
Bell Canada	Lot 2 : Acquisition d'un contrat de service pour les équipements et logiciels Cisco du Service de l'eau	38 597,71 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1259834001

---

### CG25 0112

**Ratifier la décision du conseil municipal du 18 avril 2023, par sa résolution CM23 0434, qui accordait un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour les services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq musées d'Espace pour la vie, pour un total de 7 257 509,81 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 491 220,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences au contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CM23 0434), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 257 509,81 \$ à 7 748 729,97 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0289;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de ratifier la décision du conseil municipal du 18 avril 2023, par sa résolution CM23 0434, qui accordait un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour les services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq musées d'Espace pour la vie, pour une période approximativement de 36 mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2026, avec deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 7 257 509,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19702;
- 2- de prendre acte que cette dépense doit être assumée par l'agglomération;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 491 220,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 257 509,81 \$ à 7 748 729,97 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1258089003

---

### CG25 0113

**Accorder un contrat à Excavation Darche inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau et d'égout dans l'axe de la rue Saint-Jacques entre la rue Lily-Simon et l'avenue Madison - Dépense totale de 16 004 159,83 \$, taxes incluses (contrat : 13 418 719,60 \$ + contingences : 1 341 871,96 \$ + incidences : 1 243 568,27 \$) - Appel d'offres public DRE-P25004-193712-C (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0312;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Excavation Darche inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau et d'égout dans l'axe de la rue Saint-Jacques, entre la rue Lily-Simon et l'avenue Madison, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 418 719,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24004-193712-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 341 871,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 243 568,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Excavation Darche inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1256274002

---

### CG25 0114

**Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services de développement de solutions numériques, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 5 596 666,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20760 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0320;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de développement de solutions numériques, pour une somme maximale de 5 596 666,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20760;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1257655001

---

À 16 h 34,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG25 0115**

**Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de cinq ans, soit du 28 mars 2025 au 27 mars 2030 - Dépense totale de 4 494 907,40 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0297;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. (fournisseur exclusif), pour une période de cinq ans, soit du 28 mars 2025 au 27 mars 2030, pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 494 907,40 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 7 février 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1259633002

---

**CG25 0116**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la construction de chambres de vannes et de mesure - Dépense totale de 5 066 666,66 \$, taxes incluses (contrat : 4 222 222,22 \$ + contingences : 422 222,22 \$ + incidences : 422 222,22 \$) - Appel d'offres public DRE-P2505-202394-C (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0314;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 222 222,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2505-202394-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 422 222,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 422 222,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1246263005

**CG25 0117**

**Accorder deux contrats aux firmes Les Services EXP inc. (Contrat A-Lot #1) et GBI Experts-Conseils inc. (Contrat B-Lot #2) pour des services professionnels d'ingénierie multidisciplinaire pour les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 5 621 576,14 \$, taxes incluses (contrat : 5 110 523,77 \$ + contingences : 511 052,37 \$) - Appel d'offres public 24-20612 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0321;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats pour les services professionnels d'ingénierie multidisciplinaire pour les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20612;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les Services EXP inc.	Services professionnels d'ingénierie multidisciplinaire pour les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux de la Direction de l'épuration des eaux usées - Contrat A (Lot #1)	2 499 728,96 \$
GBI Experts-Conseils inc	Services professionnels d'ingénierie multidisciplinaire pour les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux de la Direction de l'épuration des eaux usées - Contrat B (Lot #2)	2 610 794,81 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 511 052,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Les Services EXP inc. et GBI Experts-Conseils inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1259973001

---

### CG25 0118

**Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0298;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication avec support, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0190).

Adopté à l'unanimité.

20.24 1259351001

---

### CG25 0119

**Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 638 760,85 \$, taxes incluses (contrats : 555 444,22 \$ + contingences : 83 316,63 \$) pour la fourniture de service d'entretien préventif et la réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Ressort Idéal Ltée (lots 1 et 4) (CE24 0337), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 635 719,77 \$ à 1 274 480,62 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0299;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 555 444,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'entretien préventif et de réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Ressort Idéal Ltée (lot 1 et lot 4), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 635 719,77 \$ à 1 191 163,99 \$, taxes incluses :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Ressort Idéal Ltée	Lot 1 : Secteur Est : Montréal-Nord, Anjou, RDP-PAT, Service de l'eau, MHM, St-Léonard, Viau	287 839,91 \$
Ressort Idéal Ltée	Lot 4 : Secteur Centre : Ville-Marie, Outremont, Rosemont Petite-Patrie, Villeray St-Michel, Plateau Mont-Royal	267 604,31 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 83 316,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1257428003

---

À 16 h 35,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG25 0120**

**Approuver le deuxième projet de convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur 9227-9702 Québec inc., pour un terme de six ans et un mois, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 30 novembre 2031, un espace à bureaux d'une superficie de 3 892 pieds carrés situé au 1669, rue Berri, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 822 129,35 \$, taxes, travaux et incidences inclus**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0336;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de deuxième convention de modification du sous-bail par laquelle la Ville de Montréal sous-loue de 9227-9702 Québec inc., un espace situé au 1669, rue Berri à Montréal, d'une superficie de 3 892 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de six ans et un mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, moyennant un loyer total de 1 407 654,35 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de deuxième convention de modification du sous-bail;
- 2- d'autoriser le coût des travaux et des contingences payable à 9227-9702 Québec inc., représentant un montant total de 2 230 515 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 183 960 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1254565001

---

**CG25 0121**

**Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 206 398,76 \$, taxes et contingences incluses, pour des services d'entretien et de réparation du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Garage Deguire inc. (CG24 0180), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 208 426,63 \$ à 414 825,39 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0300;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 171 998,97 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien et de réparation du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Garage Deguire inc. (CG24 0180), majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 208 426,63 \$ à 380 425,60 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 399,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1257428001

---

**CG25 0122**

**Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 247 904,15 \$, taxes et contingences incluses, pour des services d'entretien et de réparation pour embarcations nautiques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Groupe Thomas Marine inc. (CG24 0007), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 287 866,33 \$ à 535 770,48 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0301;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 206 586,79 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien et de réparation pour embarcations nautiques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Groupe Thomas Marine inc. (CG24 0007), majorant ainsi le montant total de 287 866,33 \$ à 535 770,48 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 41 317,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1257428004

---

**CG25 0123**

**Exercer l'option de la première prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 529 712,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien dans le cadre du contrat accordé à la firme Constellio inc. (CG21 0278), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 966 920 \$ à 6 496 632,02 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0302;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 529 712,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien, dans le cadre du contrat accordé à Constellio inc. (CG21 0278), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 966 920 \$ à 6 496 632,02 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1259563004

---

**CG25 0124**

**Approuver le projet de quatrième convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal loue d'Édifice 1200 Papineau inc., pour un terme de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2030, un espace à bureaux d'une superficie de 8 546 pieds carrés, situé au 1200, rue Papineau, pour les besoins du poste de quartier 22 du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 702 978,66 \$, taxes, travaux, contingences et incidences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0337;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue d'Édifice 1200 Papineau inc., un espace situé au 1200, rue Papineau à Montréal, d'une superficie de 8 546 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, moyennant un loyer total de 1 478 777,41 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de quatrième convention de modification du bail;
- 2- d'autoriser le coût des travaux et des contingences payable à Édifice 1200 Papineau inc, représentant un montant total de 206 955 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1254565002

---

À 16 h 35,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG25 0125**

**Approuver le projet de quatrième convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de 113921 Canada inc., pour un terme de 10 ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2034, un espace à bureaux d'une superficie de 8 248 pieds carrés situé au 1805, rue Fleury, pour les besoins du poste de quartier 27 du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 529 022,29 \$, taxes, travaux, contingences et incidences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0338;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de quatrième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de 113921 Canada inc., un espace situé au 1805, rue Fleury à Montréal, d'une superficie de 8 248 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 10 ans, rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2024, moyennant un loyer total de 2 356 559,79 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de quatrième convention de modification du bail;
- 2- d'autoriser le coût des travaux et des contingences payable à 113921 Canada inc., représentant un montant total de 156 366 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 16 096,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1254565003

---

#### **CG25 0126**

**Accorder un contrat à Bâtiment F inc., pour les travaux visant à relocaliser la Division des normes professionnelles du Service de police de la Ville de Montréal au 2580, rue Saint-Joseph Est - Dépense totale de 1 190 329,28 \$, taxes incluses (contrat : 910 873,34 \$ + contingences : 136 631 \$ + incidences : 142 824,94 \$) - Appel d'offres public IMM-15948 (10 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0316;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bâtiment F inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux visant à relocaliser la Division des normes professionnelles du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 910 873,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15948;

- 2- d'autoriser une dépense de 136 631 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 142 824,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bâtiment F inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1257055001

---

#### **CG25 0127**

**Autoriser une dépense additionnelle de 79 783,53 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de stabilisation permanente de la structure de l'école de rang du parc agricole du Bois-de-la-Roche, dans le cadre du contrat accordé à XO Construction inc. (CG24 0254), majorant ainsi le montant total du contrat de 602 928,90 \$ à 682 712,43 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0317;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 79 783,53 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de stabilisation permanente de la structure de l'école de rang du parc agricole du Bois-de-la-Roche dans le cadre du contrat accordé à la firme XO Construction inc. (CG24 0254), majorant ainsi le montant total du contrat de 602 928,90 \$ à 682 712,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1258386001

---

#### **CG25 0128**

**Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2025 de son événement annuel / Accorder un contrat à C2.MTL pour la location d'espace privatisé pour des rencontres d'affaires et l'achat de 75 accréditations à la disposition d'organismes à but non lucratif - Dépense totale de 114 975 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de contribution financière et une convention de service à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0345;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à C2.MTL pour l'année 2025 afin de soutenir l'organisation de l'édition 2025 de son événement annuel qui se tiendra du 20 au 23 mai;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'accorder un contrat à C2.MTL pour une somme maximale de 114 975 \$, taxes incluses, pour l'année 2025 visant la location d'un espace dédié pour des rencontres d'affaires et l'achat de 75 accréditations mises à la disposition d'organismes à but non lucratif;
- 4- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et cet organisme, à cet effet;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1257019001

---

### **CG25 0129**

**Exercer la deuxième option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 263 488,02 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques OEM de marque Prinoth, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Équipement Plannord Itée (CE24 0235), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 4 543 962,36 \$ à 5 807 450,38 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0304;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 052 906,68 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces de véhicules authentique OEM de marque Prinoth, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Équipement Plannord Itée, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 4 543 962,36 \$ à 5 596 869,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 210 581,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Équipement Plannord Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1257428005

---

À 16 h 36,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG25 0130**

**Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie en 2025 - Dépense totale de 172 462,50 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0305;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour les espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie en 2025, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1248984003

---

**CG25 0131**

**Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 067 937,05 \$, taxes incluses, pour la prestation de services sur demande de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, dans le cadre des deux ententes-cadres conclues avec Cofomo inc. (lots 1 et 2) (CG23 0187), majorant ainsi la dépense totale de 3 749 767,43 \$ à 5 817 704,48 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0306;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 067 937,05 \$, taxes incluses, pour la prestation de services sur demande de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, dans le cadre des deux ententes-cadres conclues avec la firme Cofomo inc. (lots 1 et 2) (CG23 0187), majorant ainsi la dépense totale de 3 749 767,43 \$ à 5 817 704,48 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1259563005

---

**CG25 0132**

**Accorder un contrat à Bruneau électrique inc., pour les travaux de réfection de l'alarme incendie du bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 4 479 434,85 \$, taxes incluses (contrat : 3 445 719,12 \$ + contingences : 689 143,82 \$ + incidences 344 571,91 \$) - Appel d'offres public DEEU-SP-24042-194982-C (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0318;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bruneau électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de l'alarme incendie du bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 445 719,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP-24042-194982-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 689 143,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 344 571,91 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1256561001

---

#### CG25 0133

**Accorder un contrat à LML Paysagistes et frères inc. pour les travaux d'installation de revêtement en gazon synthétique au terrain multisports du parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 407 433,06 \$, taxes incluses (contrat : 1 223 854,84 \$ + contingences : 122 385,48 \$ + incidences : 61 192,74 \$) - Appel d'offres public 24-6157 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0319;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à LML Paysagistes et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'installation de revêtement en gazon synthétique au terrain multisports du parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 223 854,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6157;
- 2- d'autoriser une dépense de 122 385,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 61 192,74 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de LML Paysagistes et frères inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1248264002

---

**CG25 0134**

**Autoriser une dépense additionnelle de 900 000 \$, taxes incluses, pour bénéficier des ajouts au catalogue de produits Microsoft, dans le cadre de l'entente-cadre conclue de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (CG22 0601), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 27 975 413,10 \$ à 28 875 413,10 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0307;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 900 000 \$, taxes incluses, pour bénéficier des ajouts au catalogue de produits Microsoft dans le cadre de l'entente-cadre conclue de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (CG22 0601) majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 27 975 413,10 \$ à 28 875 413,10 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1259563006

---

À 16 h 37,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG25 0135**

**Autoriser la modification de la source de financement apportée à l'intervention du Service des finances et de l'évaluation foncière dans le cadre du contrat accordé à ICOR Technology inc. pour l'acquisition d'un robot de désamorçage d'engins explosifs (CG24 0553), afin d'imputer la dépense de 348 159 \$, taxes incluses, au règlement d'emprunt RCG 18-044**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0296;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la modification de la source de financement inscrite originalement au dossier décisionnel d'octroi du contrat de gré à gré (CG24 0553) par lequel Icor Technology inc. s'engage à fournir au Service de police de la Ville de Montréal, un robot de désamorçage d'engins explosifs et les équipements connexes, pour une somme maximale de 348 159 \$, taxes incluses, du Règlement d'emprunt RCG 24-004 pour le Règlement d'emprunt RCG 18-044 afin de payer le fournisseur à la suite de la réception complète de la commande;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1247026002

---

### **CG25 0136**

**Approuver le projet d'addenda modifiant la convention de contribution financière conclue entre la Ville et l'organisme à but non lucratif Société locative d'investissement et de développement social, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des travailleurs du Québec / Approuver l'intervention de la Ville de Montréal à l'acte d'hypothèque de la Société locative d'investissement et de développement social par laquelle la Ville de Montréal cède son rang hypothécaire en faveur de Fonds Capital pour Toit S.E.C. / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte d'hypothèque entre l'Organisme et Fonds Capital pour Toit S.E.C., pour et au nom de la Ville**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0342;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda modifiant la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal (Ville) et l'organisme à but non lucratif Société locative d'investissement et de développement sociale (l'Organisme) le 25 octobre 2023 dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des travailleurs du Québec;
- 2- d'approuver l'intervention de la Ville à l'acte d'hypothèque de l'Organisme par laquelle la Ville cède son rang hypothécaire en faveur de FONDS CAPITAL POUR TOIT S.E.C.;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte d'hypothèque entre l'Organisme et FONDS CAPITAL POUR TOIT S.E.C., pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1253716001

---

**CG25 0137****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Woodbury à l'avenue de la Brunante, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 20 334 587,03 \$, taxes incluses (contrat : 15 751 000,02 \$ + contingences : 2 362 650 \$ + incidences : 2 220 937,01 \$) - Appel d'offres public 505901 (7 soum.) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 518 116,36 \$, taxes incluses (contrat entente : 450 535,96 \$ + contingences : 67 580,40 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0370;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Woodbury à l'avenue de la Brunante dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 15 751 000,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 505901;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 362 650 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 220 937,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 518 116,36 \$, taxes incluses (contrat entente : 450 535,96 \$ + contingences : 67 580,40 \$) pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1247231070

---

**CG25 0138****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Excavation René St-Pierre inc. pour les travaux de déconstruction du bâtiment situé au 9515, rue Saint-Hubert, d'enlèvement des dalles, des fondations et de réhabilitation des sols situés sur le site de l'ancienne cour Louvain - Dépense totale de 5 781 808,07 \$, taxes incluses (contrat : 4 129 862,91 \$ + contingences : 825 972,58 \$ + incidences : 825 972,58 \$) - Appel d'offres public IMM-15941 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0371;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Excavation René St-Pierre inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction du bâtiment situé au 9515 rue Saint-Hubert, d'enlèvement des dalles, des fondations et de réhabilitation des sols situés sur le site de l'ancienne cour Louvain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 4 129 862,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15941;
- 3- d'autoriser une dépense de 825 972,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 825 972,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Excavation René St-Pierre inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1249544004

---

### **CG25 0139**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux d'implantation d'un réseau express vélo (REV) et d'un service rapide par bus (SRB), comprenant des travaux d'égout (réhabilitation), de conduite d'eau (reconstruction et réhabilitation - RESEP), de voirie (reconstruction, réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans le boulevard Henri-Bourassa Est, de la rue Lajeunesse au boulevard Pie-IX, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord - Dépense totale de 37 380 526,94 \$, taxes incluses (contrat : 29 895 000 \$ + contingences : 4 484 250 \$ + incidences : 3 001 276,94 \$) - Appel d'offres public 514101 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0372;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des travaux d'implantation d'un réseau express vélo (REV) et d'un service rapide par bus (SRB), comprenant des travaux d'égout (réhabilitation), de conduite d'eau (reconstruction et réhabilitation- RESEP), de voirie (reconstruction, réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Lajeunesse au boulevard Pie-IX, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 895 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 514101;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 484 250 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 001 276,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1247231081

À 16 h 37,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG25 0140**

**Accorder un contrat à LS Canada inc. pour l'acquisition et l'intégration d'une solution pour la gestion de dossiers juridiques du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, pour une période de quatre ans, avec trois options de prolongation de 24 mois chacune - Dépense totale de 1 780 772,47 \$, taxes incluses (contrat : 1 715 193,61 \$ + contingences : 65 578,86 \$) - Appel d'offres public 24-20663 (3 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire en provenance du Service des affaires juridiques vers le Service des Technologies de l'information pour un montant de 83 800 \$ pour 2026, pour un montant additionnel de 23 800 \$ pour 2027 et pour un montant additionnel de 6 400 \$ pour 2028**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0366;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à LS CANADA inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre ans, le contrat pour l'acquisition et l'intégration d'une solution pour la gestion de dossiers juridiques du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 715 193,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20663;
- 2- d'autoriser une dépense de 65 578,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire en provenance du Service des affaires juridiques vers le Service des technologies de l'information pour un montant de 83 800 \$ pour 2026, pour un montant additionnel de 23 800 \$ pour 2027 et pour un montant additionnel de 6 400 \$ pour 2028;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de LS CANADA inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1259563002

---

#### **CG25 0141**

**Approuver le renouvellement pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des Poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal, relativement à la poursuite devant la cour municipale de la Ville de Montréal de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale / Autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0379;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le renouvellement pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des Poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal, relativement à la poursuite devant la cour municipale de la Ville de Montréal de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1243302004

---

#### **CG25 0142**

**Accorder un soutien financier de 15 393 669 \$ à l'organisme Gérer son quartier, pour la construction d'un immeuble de 187 logements situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0386;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 393 669 \$ à Gérer son quartier provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1257597001

---

#### **CG25 0143**

**Conclure une entente-cadre avec les firmes CIMA+ S.E.N.C et Lemay Co inc. (regroupement), pour les services professionnels en ingénierie, en architecture du paysage et en design urbain pour des études d'avant-projet et la conception des plans et devis dans le cadre du réaménagement du Chemin Remembrance, de la voie Camillien-Houde et de leurs abords, pour une période de 72 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 12 795 141,36 \$, taxes incluses (contrat : 10 142 807,06 \$ + variation de quantités : 1 014 280,71 \$ + déboursés : 709 996,49 \$ + indexation : 928 057,10 \$) - Appel d'offres public 24-20697 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0375;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 72 mois, par laquelle les firmes CIMA+ S.E.N.C et Lemay Co inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en ingénierie et en aménagement pour des études d'avant-projet, la conception de plans et devis dans le cadre du grand projet du chemin Remembrance, de la voie Camillien-Houde et de leurs abords, pour la somme maximale de 10 142 807,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20697;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 014 280,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 709 996,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 4- d'autoriser une dépense de 928 057,10 \$ taxes incluses, à titre de budget d'indexation des taux horaires;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ S.E.N.C et Lemay Co inc. (regroupement);
- 6- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une durée de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 72 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 7- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Alex Bottausci  
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein  
M. Ryan Brownstein  
M. Marc Doret  
Mme Heidi Ektvedt  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
Mme Michelle Jackson Trepanier en remplacement de Mme Julie Brisebois  
M. Jeremy Levi  
M. Peter Malouf  
M. Denis Marcil en remplacement de Mme Anne St-Laurent  
M. Beny Masella  
M. Martin St-Jean, en remplacement de M. Georges Bourelle  
Mme Christina M. Smith  
M. Tim Thomas

20.49 1247231093

---

#### CG25 0144

**Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Athanor pour la propriété sise au 1381-1385, rue Villeray, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constituée du lot 3 790 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 29 ans, soit à partir du 22 juin 2042 jusqu'au 21 juin 2071, dont la rente annuelle sera de 3 800 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 230 000 \$ pour la période de la prolongation**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0383;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation de l'Athnor pour la propriété sise au 1381 – 1385, rue Villeray, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connue et désignée comme étant le lot 3 790 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 29 ans, soit à partir du 22 juin 2042 jusqu'au 21 juin 2071, dont la rente annuelle sera de 3 800 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 230 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel et que la Coopérative Athnor ait obtenu une confirmation de financement satisfaisante, de l'avis du service de la stratégie immobilière;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1255792004

---

À 16 h 51,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG25 0145

**Approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme Gérer son quartier, pour l'acquisition et la rénovation de cinq bâtisses situées au 12030-12040-12060-12070-12080, avenue Clément-Ader, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de subordination / Autoriser une aide financière de 3 837 871\$ à l'organisme Gérer son quartier représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0387;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Gérer son quartier pour l'acquisition et la rénovation de cinq bâtisses situées au 12030-12040-12060-12070-12080, avenue Clément-Ader dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, requise dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec;
- 2- d'autoriser une aide financière de 3 837 871 \$ à Gérer son quartier représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;

- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 4<sup>e</sup> rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de subordination entre Gérer son quartier, la Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis, le Fonds d'investissement de Montréal, le Fonds capital pour TOIT s.e.c. et la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1243716004

---

#### **CG25 0146**

**Approuver le projet d'entente de subvention entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 5 206 297 \$ afin de permettre la réalisation du Projet Habitations modulaires avec accompagnement (HMA)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0381;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver et d'autoriser la signature de l'Entente de subvention entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'octroi d'une subvention maximale de 5 206 297 \$ afin de permettre la réalisation du Projet Habitations modulaires avec accompagnement (HMA), pourvu que cette Entente soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'Entente joint au présent dossier décisionnel, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un décret autorisant la Société d'habitation du Québec à octroyer cette subvention à la Ville et à signer l'Entente.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.52 1258370001

---

#### **CG25 0147**

**Résilier unilatéralement le contrat accordé à Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la cour municipale du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal (CG21 0370)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0391;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat accordé à la firme Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la Cour municipale du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal (CG21 0370);

- 2- d'autoriser le directeur des Solutions d'affaires en matière de justice au Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1256469001

---

#### **CG25 0148**

**Accorder un soutien financier de 515 000 \$ à Montréal International dans le cadre du Fonds de développement international de Montréal pour l'année 2025 / Autoriser l'utilisation pour cette même période des contributions antérieures non utilisées et reportées de 14 116 \$ au 31 décembre 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0389;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 515 000 \$ à Montréal International dans le cadre du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) pour l'année 2025;
- 2- d'autoriser l'utilisation des contributions non utilisées versées par la Ville dans les années antérieures pour le FODIM de 14 116 \$ au 31 décembre 2024;
- 3- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1255117002

---

#### **CG25 0149**

**Abroger la résolution CG25 0065 / Accorder un contrat à Luce Lafontaine Architecte, pour des services professionnels de réalisation des relevés terrain d'une partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires de Sainte-Anne-de-Bellevue, de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield et de Côte-Saint-Luc (lot 1), pour une période de quatre mois - Dépense totale de 64 056,03 \$, taxes incluses (contrat : 61 005,74 \$ + variation de quantités : 3 050,29 \$) - Appel d'offres public 24-20681 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0376;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution du conseil d'agglomération CG25 0065;
- 2- d'accorder à Luce Lafontaine Architecte, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation des relevés terrain d'une partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale de l'agglomération de Montréal visant les territoires de Sainte-Anne-de-Bellevue, de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield et de Côte-Saint-Luc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 61 005,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20681;

- 3- d'autoriser une dépenses de 3 050,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder au besoin à une évaluation du rendement de Luce Lafontaine Architecte;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1255449002

---

### **CG25 0150**

**Accorder un contrat de gré à gré à Julie Derouin, chargée de projet, pour des services professionnels de muséologue, dans le cadre de l'exposition « Poptopia. Les utopies écologiques dans la culture populaire » - Dépense totale de 119 574 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0377;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Julie Derouin, chargée de projet, pour des services professionnels de muséologue, dans le cadre de l'exposition « Poptopia. Les utopies écologiques dans la culture populaire », pour une somme maximale de 119 574 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de convention de services professionnelles entre la Ville de Montréal et Julie Derouin, chargée de projet, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1259442002

---

### **30 – Administration et finances**

À 17 h 01, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Administration et finances ».

---

À 17 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG25 0151**

**Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0349;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (393 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1245449007

---

**CG25 0152**

**Approuver le projet de convention de financement à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain (phase II) pour la construction d'une piste cyclable sur le boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard Toupin et l'avenue Martin / Autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme à signer ladite convention**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0394;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de financement à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain (phase II), pour la construction d'une piste cyclable sur le boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard Toupin et l'avenue Martin à Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme à signer ledit projet de convention, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1257299001

---

**CG25 0153**

**Approuver le paiement de la somme non contestée de 326 300 \$, avec intérêts au taux légal de 5% à compter du 17 mars 2023, en faveur de Rosemary Lafrenière en prévision de l'acquisition des trois lots vacants lui appartenant et portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0402;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le paiement de la somme non contestée de 326 300 \$, avec intérêts au taux légal (5 %) à compter du 17 mars 2023, date de la signification de la demande introductive d'instance dans le dossier de Cour 500-17-124410-237, jusqu'à la date du paiement, en faveur de Rosemary Lafrenière en prévision de l'acquisition des trois lots vacants lui appartenant et portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sous réserve de l'accord du Service des affaires juridiques quant au paiement des intérêts;
- 2- d'émettre le chèque requis au nom de Rosemary Lafrenière ou au nom du notaire ou de l'avocat fiduciaire en fidéicommiss représentant Rosemary Lafrenière ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances, conditionnellement à (i) ce que Mme Lafrenière ait signé un acquiescement à un jugement (ou l'équivalent) qui ordonnerait l'exécution de la transaction partielle et/ou la passation de titres desdits lots en faveur de la Ville suivant le paiement reçu de 326 300 \$, advenant son refus de les céder, son inaptitude ou son décès et à (ii) la publication d'un avis au Registre foncier du Québec du droit de propriété éventuel de la Ville (ou l'équivalent);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1255576001

---

#### **CG25 0154**

**Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Est**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0396;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Est (153 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1249641007

---

#### **CG25 0155**

**Adopter une résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant l'immeuble sur lequel le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui pourra être ainsi acquis aux fins de logement social**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0413;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'assujettir au droit de préemption aux fins de logement social, pour une durée de 10 ans, l'immeuble suivant, identifié au moyen de son numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :  
  
1 553 115
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1253867001

---

#### **41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement**

À 17 h 01, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

---

#### **CG25 0156**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM (RCG 24-004) afin d'en modifier l'objet et d'augmenter le montant de l'emprunt à 10 931 000 \$**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM (RCG 24-004) afin d'en modifier l'objet et d'augmenter le montant de l'emprunt à 10 931 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1247026004

---

#### **CG25 0157**

**Adopter le Règlement autorisant un emprunt pour un montant de 15 818 000 \$ afin de financer l'implantation de solutions numériques et de cybersécurité.**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 818 000 \$ afin de financer l'implantation de solutions numériques et de cybersécurité », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1258285001

---

**CG25 0158**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 574 026 du cadastre du Québec à des fins de logement social - 1919 rue William**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 574 026 du cadastre du Québec à des fins de logement social – 1919 rue William », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1244334008

---

**CG25 0159**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1253867003

---

**42 – Adoption de règlements**

À 17 h 02, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

---

À 17 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG25 0160**

**Adoption - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (RCG 15-013)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (RCG 15-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 février 2025 par sa résolution CG25 0083;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (RCG 15-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 février 2025 par sa résolution CG25 0083;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0107;

Vu les articles 365, 366 et 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que le projet qui devait être financé par l'emprunt autorisé par le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (RCG 15-013) ne sera pas réalisé;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (RCG 15-013) », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales;
- 2- de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier dans ses registres le montant du règlement abrogé RCG 15-013.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1247567038

*Règlement RCG 15-013-1*

---

**CG25 0161**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 février 2025 par sa résolution CG25 0084;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 février 2025 par sa résolution CG25 0084;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0176;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.02 1258399001

*Règlement RCG 25-004*

---

**CG25 0162**

**Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires de salles de spectacle indépendantes de moins de 1 000 places**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires de salles de spectacle indépendantes de moins de 1 000 places » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 février 2025 par sa résolution CG25 0085;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires de salles de spectacle indépendantes de moins de 1 000 places » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 février 2025 par sa résolution CG25 0085;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0229;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires de salles de spectacle indépendantes de moins de 1 000 places »;
- 2- de réserver une somme de 855 757 \$ en 2025 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1247016001

*Règlement RCG 25-005*

---

**50 – Ressources humaines**

À 17 h 19, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Ressources humaines ».

---

**CG25 0163**

**Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal, pour l'affectation d'un maximum de deux cadres policiers-ères du Service de police de la Ville de Montréal à la Division des normes professionnelles de la SQ, pour une période maximale de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2028, avec une possibilité de prolongation d'une année additionnelle**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0265;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal, pour l'affectation d'un maximum de deux cadres policiers-ères du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la Division des normes professionnelles (DNP) de la SQ, pour une période maximale de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2028, avec une possibilité de prolongation d'une année additionnelle;
- 2- d'autoriser le directeur du (SPVM) à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1255326001

---

**CG25 0164**

**Autoriser l'avenant n° 2, prolongeant pour une durée d'une année, soit du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026, l'entente de prêt de service conclue avec la Sûreté du Québec concernant l'affectation d'un maximum de neuf policiers-ères du Service de police de la Ville de Montréal à l'Escouade nationale de répression contre le crime organisé (ENRCO) / Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 355 219 \$ pour l'année 2026 / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de neuf postes policiers pour la même période**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0357;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'avenant 2 prolongeant pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026, l'entente de prêt de service avec la Sûreté du Québec concernant l'affectation d'un maximum de neuf policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Escouade nationale de répression du crime organisé;
- 2- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 355 219 \$ pour l'année 2026;
- 3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de neuf postes policiers pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'avenant 2, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1255326002

---

## 51 – Nomination / Désignation

À 17 h 19, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

---

### CG25 0165

**Nommer les membres du comité technique pour une durée de deux ans, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0351;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes, pour une durée de deux ans, à titre de membres du comité technique, tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002) se terminant en janvier 2027 :

- M. Jean Lamarre, président du comité, chef de division - Division Exploitation - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau;
- M. Jean-François Dubuc, chef de division - Division Ingénierie - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau;
- M. Hugo St-Denis, chef de section - Division Ingénierie - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau;
- M. Hugo Nappert, directeur des travaux publics - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- Mme Caroline St-Laurent, directrice des travaux publics - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Membres provenant des autres municipalités liées :

- Mme Ava L. Couch, directrice générale - Ville de Mont-Royal;
- M. Erik Rolland, directeur des travaux publics - Ville de Pointe-Claire;
- M. Francis Bastien, directeur des travaux publics - Ville de Dorval;
- M. Charles Senekal, directeur du Service de l'ingénierie et de l'urbanisme - Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1256055001

---

À 17 h 19, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Puis, elle souhaite une bonne soirée à tous et toutes et donne rendez-vous le mois prochain.

---

---

Nancy Blanchet  
PRÉSIDENTE

---

Domenico Zambito  
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE